

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Travaux de nettoyage des grilles d'avaloir et des bouches d'engouffrement
Réglementation de la circulation et du stationnement
sur la commune de Laigné en Belin

ARRETE N° 2023/45

Le Maire de LAIGNE EN BELIN

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 44 et R. 225,

Vu la demande de l'entreprise SOA, 8 rue Louis Breguet CS 42722 72027 Le Mans cedex 2,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie et du personnel de chantier pendant les travaux de nettoyage des grilles d'avaloir et des bouches d'engouffrement sur la commune, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} – Durant la période comprise entre le 1^{er} juin et le 29 décembre 2023 inclus, pendant les travaux de nettoyage des grilles d'avaloir et des bouches d'engouffrement sur la commune, la circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 2 – Pendant l'exécution des travaux définis à l'article 1^{er}, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 – Les restrictions à la circulation seront levées pendant les périodes d'inactivités du chantier.

Article 4 - La signalisation du chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de LAIGNE EN BELIN.

Fait à LAIGNE EN BELIN, le 30 mai 2023

Le Maire,
Nathalie DUPONT

